

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 9 DECEMBRE 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Neuf Décembre à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, PRUVOT, PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, Mme BOUCHER (représentant Mme GENERMONT), MM. BONNARD, GUENAFF, TASSIN, Mme VANDENBROM (représentant M. CHRETIEN), MM. VERSTRAETE, PASTOT, Mme BARRET, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, M. DUCROQUET (représentant M. ALLARD), MM. BEHAEGEL, DENIS, Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), M. AUDOUIN (représentant M. PAUTET), MM. LAMARRE, ORRIERE, COPIN, M. POTET (représentant Mme LEBELLE), Mme BALITOUT, Mme DESCENDRES (représentant Mme KONATE), M. SERVIGNE (représentant M. CARDON), Mme VERMERSCH, Mme DAUMAS (représentant M. IODICE), M. PILORGE, Mme BOULEFROY (représentant Mme GRANDJEAN), M. CESCHINI, M. VERVEL (représentant M. JESPIERRE), Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, GILLE.

ETAIENT EXCUSES :

MM. LE BIGOT, SERVAIS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Le procès-verbal de la séance du 11 Novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame Geneviève DRELA.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter deux questions à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

I Administration Générale

① Instances

1.1 Remplacement d'un délégué titulaire de la commune de MACHEMONT

Monsieur CARVALHO, Président, expose que suite à la démission de Monsieur SPINELLI délégué titulaire représentant la commune de MACHEMONT, le Conseil Municipal de MACHEMONT a procédé à son remplacement lors de sa séance du 1^{er} Décembre 2008 et a désigné Madame BARRET Nadine pour siéger au sein de la Communauté de Communes.

Madame BARRET Nadine a été installée dans ses fonctions de délégué titulaire.

1.2 Installation d'un délégué titulaire dans les commissions

Monsieur CARVALHO, Président, expose que par délibération du 1^{er} Décembre 2008, le Conseil Municipal de MACHEMONT a désigné Madame Nadine BARRET en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Franck SPINELLI.

Monsieur SPINELLI était également membre de plusieurs commissions. Il convient de pourvoir à son remplacement.

Invité à se prononcer, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DESIGNE :

- Monsieur Dominique PASTOT pour siéger au sein de la Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement »
- Madame Nadine BARRET pour siéger au sein de la Commission « Affaires culturelles, associations sportives »
- Madame Nadine BARRET pour siéger au sein de la Commission « Voirie »
- Monsieur Dominique PASTOT pour siéger au sein de la Commission « Habitat, cadre de vie et politiques contractuelles »
- Monsieur Dominique PASTOT pour siéger au sein de la Commission « Développement Economique – aménagement de l'espace »
- Monsieur Dominique PASTOT pour siéger au sein de la Commission des « Finances »
- Madame Nadine BARRET pour siéger au sein de la Commission « Développement social »

→ Madame Nadine BARRET pour siéger au sein de la « Commission Tourisme – Cité des Bateliers »

② Finances

2.1 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le débat d'orientation budgétaire est l'opportunité, deux mois avant le vote du budget, d'analyser les mesures financières gouvernementales et ses impacts sur les collectivités afin de déduire les marges financières de la Communauté de Communes des Deux Vallées sur les années à venir et de fixer et de déterminer les priorités de son programme d'investissement.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, commente les divers documents transmis avec la convocation au Conseil Communautaire.

Il souligne, par ailleurs, que les propositions d'orientations ont reçu un avis favorable du Bureau Communautaire. Elles tiennent compte, notamment, des engagements antérieurs de la Communauté de Communes des Deux Vallées ainsi que des décisions précédentes du Conseil Communautaire.

Madame BOYENVAL demande pourquoi le chapitre « dépenses diverses » est en augmentation à partir de 2011.

Monsieur LEFEVRE répond que cette augmentation est due à l'emprunt.

Monsieur CARVALHO rappelle que le débat d'orientations budgétaires présente des perspectives d'investissement à moyen et long terme.

Monsieur GILLE demande ce qui peut être enlevé dans les programmes d'investissement.

Monsieur CARVALHO lui répond que tout peut être enlevé sauf les projets commencés.

Madame DRELA fait remarquer que la prospective financière présentée, conduit à terme, à un déséquilibre de la section de fonctionnement

Monsieur LEFEVRE précise, eu égard aux projets d'investissement, qu'il faudra recourir à l'emprunt dans les années à venir. Dès 2011, la section de fonctionnement pourrait enregistrer un déficit compte tenu des charges financières de l'emprunt.

Monsieur CARVALHO précise qu'il faudra trouver des nouvelles recettes pour financer ces projets.

Monsieur CARVALHO propose de ne pas reconduire l'adhésion à la mission locale du Noyonnais, les missions pouvant être remplies par les centres sociaux de RIBECOURT et THOUROTTE.

Monsieur VENDITTI rappelle que le transport à la demande va être lancé le 5 janvier prochain et se demande à qu'elle hauteur le service sera financé.

Monsieur LEFEVRE répond que le Conseil Régional finance le service durant trois ans et le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise prendra la relève à hauteur de 5 % du déficit.

Monsieur LEFEVRE souligne que la CAF se désengage par rapport à la halte garderie itinérante. En 2010, elle demande un bilan et selon les résultats, elle se désengagera totalement.

Monsieur SIMEAU insiste sur la part du budget consacré à la gestion des déchets et souhaiterait engager un dialogue plus compétitif avec nos prestataires.

Madame DRELA demande si la déchetterie de RIBECOURT tourne bien et si elle a atteint sa capacité.

Monsieur LEFEVRE poursuit en présentant au Conseil Communautaire les données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes.

Les objectifs 2009 :

- Améliorer la capacité d'autofinancement pour assurer un budget d'investissement en corrélation avec les besoins
- Maintenir les dépenses de fonctionnement
- Contenir la pression fiscale
- Développer des services de qualité

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND CONNAISSANCE** des données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes des Deux Vallées et **N'ELEVE AUCUNE OBSERVATION** à l'encontre des orientations et propositions ci-dessus définies.

2.2 Ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle, que par délibération du 30 Septembre 2008, le Conseil Communautaire l'a autorisé à contracter une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 million d'euros avec la Caisse d'Epargne à compter du 1^{er} Novembre 2008 pour une durée de 12 mois.

Compte tenu des retards constatés dans les versements de subventions, des paiements effectués et à effectuer début 2009 dans le cadre de l'opération « desserte industrielle » et dans l'attente de la réalisation d'un emprunt,

le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'augmentation de la ligne de trésorerie de deux millions d'euros.

A cet effet, il convient de passer un avenant à la convention d'ouverture de crédit signée le 1^{er} Novembre 2008.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend les décisions suivantes :

→ Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, **DECIDE** l'augmentation de la ligne de trésorerie de deux million d'euros à compter du 10 Décembre 2008 dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 3 000 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : T4M et EONIA +marge de 1.20 %
- Commission d'engagement : 1 000 €
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle à terme échu

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant au contrat d'ouverture de crédit et tous documents s'y rapportant.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

2.3 Emprunt 2009

Monsieur le Président expose que, compte tenu des orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Communautaire de l'autoriser à effectuer des démarches auprès des organismes bancaires en vue de souscrire un emprunt dont les conditions seront fixées et présentées lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Monsieur VENDITTI demande s'il y a des emprunts à taux variables.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes bancaires en vue de souscrire un emprunt de l'ordre de 5 000 000 €.

→ **DIT** que les conditions seront fixées et présentées au Conseil Communautaire du 10 Février 2009.

2.4 Indemnités au comptable public

Suite au changement de comptable du trésor, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au comptable public, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 1 213,97 € brut annuel et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut annuel.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 1 213,97 € brut annuel
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut annuel.

2.5 Ouverture d'un budget annexe pour la gestion du transport à la demande

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'activité étant assujettie à la gestion de la T.V.A., il serait nécessaire d'ouvrir un budget annexe en comptabilité M43. Des informations complémentaires sur la législation en vigueur ont été demandées au Receveur Municipal. Selon les indications qui seront fournies par ce dernier, la Communauté de Communes sera en mesure de connaître la nécessité ou pas de procéder à l'ouverture de ce budget annexe.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, selon la réponse du Receveur Municipal, **DECIDE** ou ne **DECIDERA PAS** l'ouverture d'un budget annexe pour la gestion du transport à la demande.

2.6 Décision Budgétaire Modificative n° 3

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est proposé un transfert des crédits ouverts au budget général pour alimenter le budget annexe « transport à la demande ».

Selon la décision du Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture ou non d'un budget annexe pour la gestion du transport à la demande en fonction des informations reçues du Receveur Municipal, il ne sera pas nécessaire de procéder à une décision budgétaire modificative si l'ouverture du budget annexe n'est pas effective. Dans le cas contraire, le Conseil Communautaire, Invité à se prononcer, à l'unanimité, **ACCEPTE** la décision budgétaire modificative n°3.

2.7 Achat en investissement des totems pour le transport à la demande

Monsieur CARVALHO, Président, expose que dans le cadre du transport à la demande, le Conseil Communautaire a décidé l'achat de totems pour signaler les points d'arrêt de ce service.

Compte tenu de la valeur des totems (inférieure à 500 €), le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour que cet achat soit réalisé en section d'investissement. Le coût global est de 10 054 € TTC.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** que l'achat de ces totems soit réalisé en section d'investissement.

③ Foncier

3.1 Vente terrain à Y. DUMORTIER

Monsieur LETOFFE, Vice-Président, délégué au Développement Economique, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de vendre deux parcelles conjuguées cadastrées Section ZB n° 231 et 233 de contenances respectives de 9 a, 12 ca et de 6 a, 91 ca situées dans la ZAC du Gros Grelot à Monsieur DUMORTIER au prix de 10 € H.T. le m² (estimation des domaines : 9,15 € H.T. + 10 %) pour l'installation d'un point S.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour la vente de ces deux parcelles au prix hors taxe de 10 € le m².

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'aliéner les deux parcelles ci-dessus à Monsieur DUMORTIER Yves moyennant le prix de 10 € H.T. le m², soit 16 030 € H.T. pour 1 603 m² et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et tous documents s'y rapportant avec Monsieur DUMORTIER Yves.

④ Politiques contractuelles

4.1 Programmation Pays 2009

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que la Communauté de Communes du Pays des Sources doit délibérer, sur la programmation Sources et Vallées 2009 le 10 Décembre 2008.

Le Conseil Communautaire étant fixé ce jour au 9 Décembre, il ne sera pas en mesure de délibérer sur une nouvelle programmation Sources et Vallées dans l'hypothèse où la Communauté de Communes du Pays des Sources se prononcerait défavorablement.

C'est pourquoi, il est demandé un accord de principe auprès du Conseil Communautaire pour lancer la programmation en janvier 2009 dans l'attente d'une nouvelle délibération qui interviendrait début février 2009.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE** son accord de principe pour le lancement de la programmation dès janvier 2009.

II Développement Economique

1.1 Diagnostic du schéma territorial de développement économique

Monsieur LETOFFE, Vice-Président, délégué au Développement Economique, expose que le Cabinet KATALYSE à, lors du Bureau Communautaire du 26 Novembre dernier, présenté une synthèse de la première phase du diagnostic économique réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Un état des lieux de l'emploi et du tissu économique, un diagnostic de l'environnement économique et une analyse du marché du foncier et de l'immobilier d'entreprises ont été réalisés.

Le diagnostic, ainsi établi, a été transmis dans chaque commune du territoire.

Il en ressort des leviers de développement importants à mobiliser à travers les grands groupes et leur potentiel d'innovation, le gisement inexploité d'emplois industriels dans les PMI, l'offre foncière et immobilière à développer.

Toutefois, des facteurs de risques importants demeurent, compte tenu de la concentration de l'emploi dans quelques établissements et des niveaux de qualification faibles.

En conclusion, la Communauté de Communes des Deux Vallées est un territoire à « croissance molle », sans grands points forts ni grands points faibles qui, pour éviter une faible visibilité dans le temps et d'être prise en enclave entre le Compiègnais et le Noyonnais, doit muscler deux ou trois leviers de développement dans les toutes prochaines années (aménagement des zones d'activité, offre immobilière, formation).

1.2 Avant Projet desserte industrielle

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que le Conseil Communautaire est invité à valider la notice technique de l'avant projet de la voie de desserte industrielle avec l'estimation des travaux.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la notice technique de l'avant projet.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** l'avant projet de la voie de desserte industrielle de RIBECOURT.

1.3 Convention 2009 avec Oise Est Initiative

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que, depuis 1999, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à la plate forme d'initiative locale pour favoriser, soutenir et accompagner, notamment par des aides financières, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise.

A cet effet, il convient de passer avec l'association Oise Est Initiative une convention de partenariat pour l'année 2009.

Au titre de l'année 2009, le montant de la subvention est calculé de la façon suivante :

- une subvention d'un montant de 10 474,20 € (0,44 € x 23 805 habitants) au titre de la contribution au fonctionnement
- une subvention d'un montant de 13 184 € (824 € x 16 projets financés en 2008), au titre du fonds d'intervention
- la contribution de 1 000 € correspond aux trophées de l'initiative 2009.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat 2009 avec Oise Est Initiative.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tous documents s'y rapportant avec l'association Oise Est Initiative.

S'OBLIGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la participation de la Communauté de Communes soit :

→ une subvention d'un montant de 10 474,20 € au titre des charges de fonctionnement (0,44 € x 23 805 habitants)

→ une subvention d'un montant de 13 184,00 € (824 € x 16 projets financés en 2008) au titre du « Fonds d'intervention » constitué par Oise Est Initiative pour l'attribution d'avances remboursables aux créateurs d'entreprises

1.4 Convention 2008 avec la Mission locale du Noyonnais

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que par délibération du 28 Janvier 2002, la Communauté de Communes des Deux Vallées a adhéré à la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées et s'est engagée à contribuer aux dépenses de fonctionnement.

La participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2008 s'élève à 21 598,40 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour la contribution de la Communauté de Communes des Deux Vallées aux dépenses de fonctionnement 2008 de la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées.

Monsieur CARVALHO souligne que cette adhésion fait double emploi avec les services existants sur RIBECOURT et THOUROTTE.

Monsieur FLAMANT indique qu'il faut voir si beaucoup de personnes du territoire fréquentent la mission locale.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faut vérifier juridiquement pour 2009 si la Communauté de Communes peut refuser d'adhérer.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** le versement de 21 598,40 € à la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées correspondant à la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2008 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

1.5 Convention 2009 avec le Roseau

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'au cours des années précédentes, le Conseil Communautaire s'est entouré du concours du ROSEAU pour l'accueil et le conseil à des porteurs de projets, créateurs d'entreprises par le biais de permanences tenues dans ses locaux.

Compte tenu de l'activité de l'animateur économique, l'action du ROSEAU sera évaluée, comme en 2009, à partir de plusieurs critères :

- ➔ nombre de contacts
- ➔ nombre d'heures d'accueil
- ➔ nombre de bénéficiaires
- ➔ nombre de création d'activités

Coût 2009 : 61,00 € de l'heure – dans la limite de 68 heures de prestation, soit 4 148 € TTC.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction de cette collaboration.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** de reconduire les permanences du ROSEAU en 2009 pour l'accueil des futurs créateurs d'unité professionnelle,

PRECISE que la rémunération du ROSEAU s'effectuera sur la base horaire de 61,00 € dans la limite de 68 heures de prestations en fonction des critères ci-dessus.

III Environnement

1.1 Marché négocié pour la mise à disposition de la déchetterie de THOUROTTE

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, expose que le marché pour la mise à disposition de la déchetterie de THOUROTTE, gardiennage, accueil et gestion de la déchetterie arrive à échéance le 31 Décembre prochain.

A cet effet, une consultation a été lancée. La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise GURDEBEKE pour un montant mensuel de 12 760 € H.T.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

L'entreprise GURDEBEKE s'engage à recruter un gardien supplémentaire afin de faciliter les permanences du week-end entre les deux déchetteries (principe de mise à disposition) et d'engager divers travaux de mises aux normes, d'agrandissement et d'embellissement.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature du marché avec l'entreprise GURDEBEKE.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire A l'unanimité, **APPROUVE** le marché pour la mise à disposition de la déchetterie de THOUROTTE, le gardiennage, l'accueil et la gestion de la déchetterie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché pour cinquante quatre mois (du 01/12/2009 au 30/06/2013) avec l'entreprise GURDEBEKE pour un montant mensuel de 12 760 € H.T.

1.2 Facturation 2009 des professionnels

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, expose que, sur proposition de la Commission, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à une tarification des déchets déposés selon leur nature.

Ces tarifs ont été élaborés en fonction de l'augmentation des coûts de collecte, des nouvelles filières de traitement et des frais de fonctionnement de la déchetterie de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE les propositions de tarification de la déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT,

DECIDE un forfait de 52 dépôts gratuits par an pour les professionnels de la Communauté de Communes

DECIDE de limiter par semaine et par professionnel le dépôt des déchets suivants :

- Batteries : 5 unités
- DTQR : 20 Kg

1.3 Redevance spéciale 2009

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, rappelle que par délibération du 24 Janvier 2005 le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la redevance spéciale sur les déchets ménagers et assimilés des professionnels et collectivités.

Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du coût du service et fait l'objet d'une révision annuelle.

Compte tenu de l'incidence des nouveaux contrats passés en 2008 et des charges de gestion, le coût du service pour l'année 2009 s'élèvera à 10,982 TTC € le m³.

La Commission Déchets Ménagers et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable à cette actualisation.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} Janvier 2009, le montant de la redevance spéciale à 10,982 TTC € le m³.

PRECISE que les autres critères à prendre en considération demeurent inchangés.

1.4 Rapport d'activité 2007

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, expose que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité en charge du service de gestion des déchets ménagers doit dresser un rapport annuel sur le fonctionnement et le coût du service.

Le rapport d'activité 2007, qui sera également transmis aux communes, pour présentation au Conseil Municipal, doit être soumis au Conseil Communautaire.

La collecte en porte à porte

Ce rapport met l'accent sur une stabilité des tonnages de déchets recyclables et une baisse du tonnage des ordures ménagères (- 4 % entre 2006 et 2007).

La collecte en déchetterie

Une baisse de 20 % des déchets ménagers spéciaux est enregistrée, suite à la mise en place de la filière D.E.E.E. et celle des batteries.

Une baisse de 15 % de la ferraille.

Une forte augmentation des tonnages d'encombrants (mise en place de la filière gravats très sélective).

Taux de refus de tri

La qualité du tri des emballages augmente (refus de tri : 14 % en 2006 – 11,65 % en 2007).

Par contre, le taux de refus de tri des journaux a doublé (baisse de la vigilance + présence blisters). Une communication particulière est à prévoir.

Ratios / habitant

Baisse du ratio en porte à porte

2006 : 494 Kg/habitant

2007 : 484 Kg/habitant

Augmentation du ratio en déchetterie

2006 : 290 Kg/habitant

2007 : 302 Kg/habitant

Soit plus de 2 Kg/habitant/an.

Coût du service : 119 € la tonne – 93 € par habitant

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** le rapport annuel sur le fonctionnement et le coût du service des déchets ménagers.

1.5 Contribution de la C.C.2.V. sur la révision du plan départemental de gestion des déchets ménagers

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement, expose que, dans le cadre de la consultation du Conseil Général en vue de l'élaboration du futur schéma départemental des déchets ménagers et assimilés, une contribution a été préparée, conformément à la politique engagée par la Communauté de Communes des Deux Vallées depuis la mise en place de ce service et aux perspectives envisagées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **EMET** un avis favorable à la révision du plan départemental de gestion des déchets ménagers.

IV Tourisme

1.1 Livret blanc Canal Seine Nord Europe

Il s'agit de la contribution de la Communauté de Communes des Deux Vallées sur le projet de canal Seine Nord Europe dans le cadre du volet tourisme.

Cette contribution met l'accent sur le partenariat entre le Compiégnois, les Deux Vallées et le Noyonnais pour :

- Valoriser les travaux par des visites de chantiers
- Présenter et améliorer l'entretien des berges et chemin du halage
- Développer des pistes cyclables à partir de la Trans Oise
- Développer le tourisme d'affaire et le tourisme fluvial

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **EMET** un avis favorable sur le projet de canal Seine Nord Europe dans le cadre du volet tourisme.

V Habitat – Cadre de Vie

1.1 Permanences Ecrivain Public

Monsieur CARVALHO, Président, expose que depuis mars 1997, la communauté de Communes fait appel à Monsieur BUQUET pour la tenue de permanences dans chaque commune membre.

La fréquentation de ces permanences est en progression sur la quasi-totalité des communes.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur la reconduction en 2009 des permanences de l'écrivain public et de la revalorisation du coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction en 2009 des permanences de l'écrivain public et à la revalorisation du coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie : soit 47,02 €.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de reconduire les prestations réalisées par l'écrivain public en 2009 dans les communes de la Communauté de Communes,

FIXE la rémunération horaire à 47,02 € et **PRECISE** que cette rémunération sera revalorisée pour les années suivantes en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) – hors tabac – ensembles des ménages.

1.2 Transport à la demande : prise en charge des mineurs et des animaux

Monsieur CARVALHO, Président, expose que les communes du territoire ont demandé si elles étaient autorisées à vendre des titres de transport aux mineurs et aux administrés accompagnés d'animaux.

Après un long débat, invité à se prononcer, le Conseil Communautaire **DECIDE** de ne pas prendre en charge les mineurs non accompagnés et de n'accepter que les animaux qui accompagnent les passagers non voyants.

VI Questions diverses

1.1 Demande de subvention au Conseil Général pour l'organisation de l'Oise verte et bleue

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme et à la Cité des Bateliers, expose que la manifestation « l'Oise Verte et Bleue », mise en place par le Comité Départemental du Tourisme de l'Oise depuis 2006, a pour principal objectif la mise en valeur du patrimoine autour de nombreuses activités culturelles et sportives dans un respect des notions de développement durable. L'Oise Verte et Bleue souhaite devenir l'un des événements phares du département.

Dans le cadre de Sources et Vallées, l'édition 2007 de l'Oise Verte et Bleue s'est déroulée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources et en 2008 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Pour que cette action se pérennise et entre dans les axes de développement touristique du territoire, l'édition 2009 est prévue sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées les 16 et 17 mai prochains.

Au cours de ces deux journées, des animations sur les diverses pratiques de randonnée autour de circuits de découverte ou de balades sur l'Oise seront proposées.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Oise, en complément des fonds propres pour le financement de cette manifestation.

CHARGE Monsieur le Président d'établir et de transmettre à Monsieur le Président du Conseil Général tous documents s'y rapportant.

1.2 Avenant n° 2 au marché de travaux du Point d'information touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme et à la Cité des Bateliers, expose qu'à la demande du maître d'ouvrage et après étude du maître d'œuvre, des modifications de prestations ont été chiffrées par l'entreprise générale ZUB pour un montant en moins-value de 5 048,71 € H.T. à savoir :

- Modification locaux chaufferie et TGBT, soit – 220,65 € HT
- Suppression de l'adoucisseur d'eau, soit – 1 763 € HT
- Suppression de la cloison entre les bureaux 1 et 2, soit – 614,66 € HT
- Suppression du revêtement stratifié des portes, soit – 236,70 € HT
- Remplacement de surface en enrobé par des espaces verts, soit 2 213,70 € HT

et pour un montant en plus-value de 9 381,49 € H.T. à savoir :

- Pose de trappes d'accès aux combles supplémentaires, soit 858 € HT
- Complément de doublage dans des locaux annexes, soit 414 € HT
- Prolongement de l'allée béton désactivé, soit 657 € HT
- Remplacement de blocs portes de largeur 80, par des 90, soit : 1 015 € HT
- Mise en place de clous de cheminement, signalisation, soit 770 € HT
- Pose d'un coffret de protection sur interrupteurs extérieurs, soit 95 € HT
- Création d'une place de stationnement supplémentaire, soit 1 570,25 € HT
- Pose d'une isolation acoustique dans les bureaux 1 et 2, soit 1 290,24 € HT
- Modification d'une porte coulissante de 80 à 90 de passage, soit 1 632 € HT
- Peintures contrastantes pour les espaces publics (sanitaires), soit 1 080 € HT

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché pour un montant de 4 332,78 Euros avec l'Entreprise ZUB et tous documents s'y rapportant.

La séance a été levée à 21 H 45.